

Annexe au bail no.:

Entente sur paiement du compte d'Hydro-Québec

ENTRE:

 ci-après appelé : locateur

ET:

_____ et _____
 ci-après appelé: locataire

LESQUELS ONT CONVENU DE CE QUI SUIT:

1. Il est entendu que le locataire paiera son loyer le 1er jour de chaque mois et acquittera le montant prévu au bail ci-haut cité.
2. Le prix du loyer tel qu'indiqué au bail **n'inclut pas** les coûts d'électricité.
3. Le locataire s'engage à s'inscrire au programme de plan budgétaire offert par Hydro-Québec.
4. Le locataire s'engage à remettre immédiatement sa facture mensuelle d'Hydro-Québec au propriétaire dès sa réception.
5. Le propriétaire s'engage à effectuer le paiement à Hydro-Québec dans la mesure où les présentes sont respectées.
6. En cas de défaut de la part du locataire à l'égard des articles 1, 3 et 4, celui-ci devra effectué lui-même le paiement dû à Hydro-Québec.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé ce _____ jour de _____
 20 _____.

Locateur

Locataire
solidairement responsable

Locataire
solidairement responsable